

SCEA AGRI DESS
SAILLY-FLIBEAUCOURT (80)

**NOTE EXPLICATIVE DES DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES RELATIVES AU PROJET
DE MISE EN PLACE D'UN FORAGE AGRICOLE
SUR L'EXPLOITATION**

Rapport

Numéro de dossier		IC1545
Version	Date	Description
1	12/03/2026	Version envoyée à l'administration
2		
Intervenants		
Rédacteur principal		Audrey BOUVIER
Contrôle		Nicolas FRUIET
Validation		Marie-Hélène et Antoine DESSAUX

Sommaire

LISTE DES ANNEXES	3
CHAPITRE A. PREAMBULE	4
CHAPITRE B. CONTEXTE	5
B.1 LOCALISATION DU PROJET DE FORAGE	5
B.2 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	5
CHAPITRE C. ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET	6
C.1 ÉTUDE D'IMPACT RÉALISÉE PAR CPGF HORIZON	6
C.2 IMPACT DU POMPAGE SUR LES FORAGES D'EAU POTABLE	6
C.3 IMPACT DU POMPAGE SUR LA RECHARGE DE LA NAPPE	6
C.4 CONCLUSION GÉNÉRALE	6
ANNEXE	7

Liste des Annexes

Annexe 1 Étude d'impact du projet de forage

Chapitre A.

Préambule

L'exploitation agricole d'ANTOINE DESSAUX porte un projet de forage d'irrigation sur la commune de SAILLY-FLIBEAUCOURT (80).

Dans ce cadre, une demande d'examen au cas par cas a été déposée le 11 juillet 2025 à l'autorité environnementale. Elle est référencée sous le numéro : 2025-8997.

La décision rendue suite à l'examen de ce dossier a été transmise le 1^{er} septembre 2025 et indique : « Le projet de création d'un forage pour l'irrigation de grandes cultures sur la commune de Saily-Flibeaucourt, dans le département de la Somme, déposé par Monsieur Antoine DESSAUX est soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement ». L'autorité environnementale a demandé à ce que des éléments complémentaires soient apportés sur :

- Les interactions entre les captages d'eau potable situés à 870 mètres et le forage d'irrigation projeté ;
- La capacité de recharge de la nappe à long terme afin d'évaluer les impact du projet sur la ressource en eau utilisée pour la production d'eau potable ;
- Les relations entre la nappe et les zones humides proches, notamment la zone humide "la Hutte des 400 coups", ainsi que l'impact des prélèvements d'eau sur les milieux aquatiques et en prenant en compte le changement climatique.

Pour répondre à cette demande, l'exploitation a fait appel au bureau d'études en hydrogéologie CPGF HORIZON et ainsi compléter son dossier.

La présente note vise à répondre à cette demande.

Remarque : Depuis le 1^{er} février 2026, l'exploitation individuelle d'ANTOINE DESSAUX (SIRET : 434139028000140) a été remplacée par la SCEA AGRI DESS (SIRET : 10191572600018). C'est donc au nom de cette nouvelle société que la demande est redéposée.

Chapitre B.

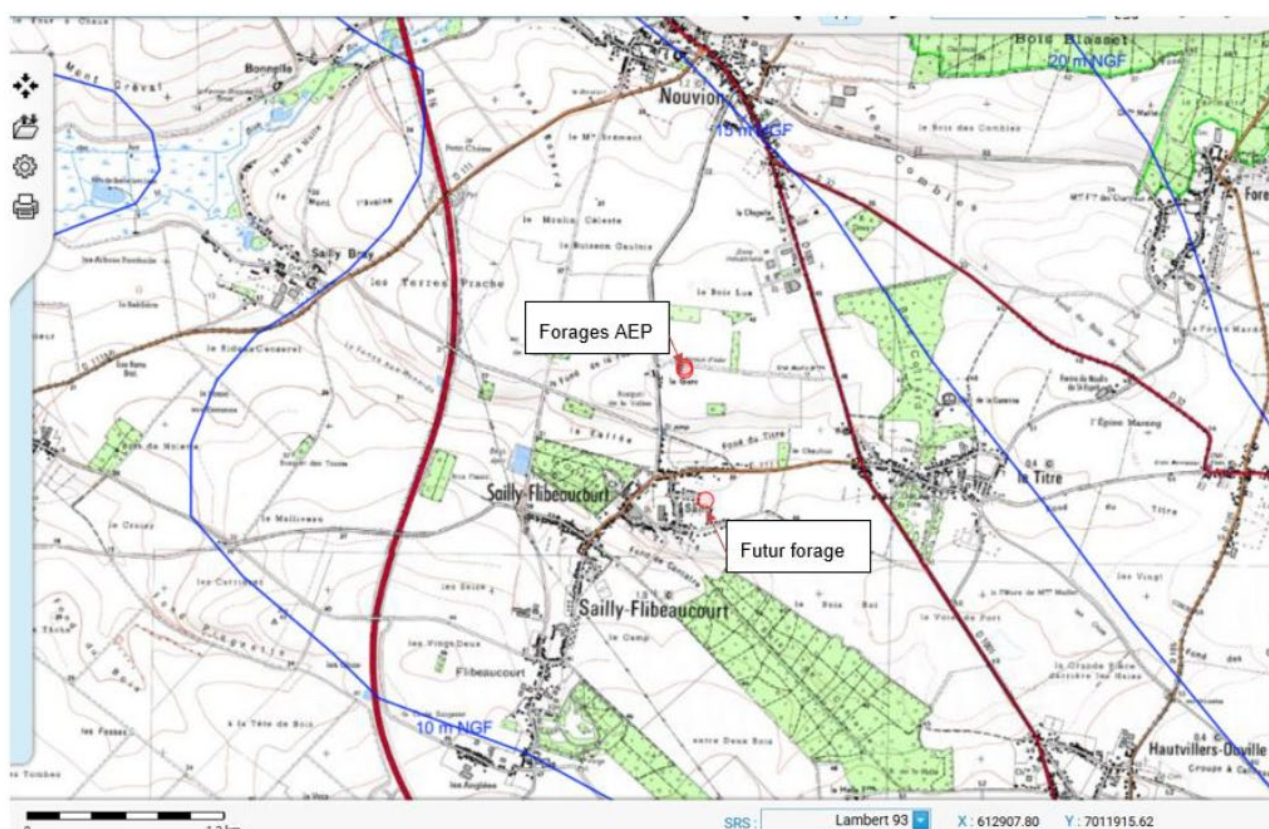
Contexte

B.1 LOCALISATION DU PROJET DE FORAGE

La SCEA AGRI DESS projette la réalisation d'un forage agricole sur la parcelle agricole ZN0071 de la commune de SAILLY-FLIBEAUCOURT, dans le département de la Somme (80).

L'ouvrage projeté se situe à 900 mètres au Sud de deux forages destinés à l'alimentation en eau potable (BSS000DDJD et BSS000DDMK), comme illustré sur la cartographie suivante.

Cartographie n°1. Positionnement géographique du projet de la SCEA AGRI DESS



B.2 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

L'ouvrage sera un forage d'irrigation d'une profondeur de 50 mètres. L'entreprise de travaux installera :

- Un tubage Acier de diamètre 406 mm et un tubage PVC de diamètre 315 mm sur 27 mètres ;
- Une crépine PVC de diamètre 315 mm sur une longueur de 23 mètres.

L'eau sera prélevée par l'intermédiaire d'une pompe immergée tout inox et d'un débit prévu d'environ 45 m³/h pour un prélèvement annuel de 80 000 m³. L'objectif est d'irriguer environ 62,5 ha de grandes cultures produites sur l'exploitation.

Chapitre C.

Étude d'impact du projet

C.1 ÉTUDE D'IMPACT RÉALISÉE PAR CPGF HORIZON

L'étude d'impact du projet a été réalisée par CPGF HORIZON en février 2026. Le rapport complet est disponible en **annexe**.

Les paragraphes qui suivent reprennent les principales conclusions de cette étude.

C.2 IMPACT DU POMPAGE SUR LES FORAGES D'EAU POTABLE

Avec une transmissivité de l'aquifère établie à $6,6.10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$, l'étude montre que :

- Le **rayon d'influence est de 88 mètres autour du forage d'irrigation**. Par conséquent, le forage projeté n'aura pas d'incidence sur les forages d'eau potable localisés à environ 900 mètres au Nord ;
- Pour un pompage de $45 \text{ m}^3/\text{h}$, le **rabattement induit au droit du forage serait de 1,6 mètre**.

C.3 IMPACT DU POMPAGE SUR LA RECHARGE DE LA NAPPE

Un bilan hydrique a permis d'estimer une **recharge annuelle moyenne** de la nappe sur le secteur du forage **égale à 235 mm/an**. Celle-ci ayant principalement lieu entre les mois de décembre et mars. La RFU maximale est de 108,7 mm.

La part des prélèvements annuels du forage d'irrigation représente **4% de la recharge annuelle** dans la zone d'appel du forage délimitée par CPGF. Les volumes prélevés restent inférieurs à la capacité de renouvellement naturel de la nappe.

D'après les isopièzes de la zone d'étude, l'écoulement se fait du nord-est vers le sud-ouest. Les forages d'eau potable sont situés au nord du forage projeté, sur des lignes de courant parallèles au sein de l'aquifère, ce qui limite les interactions hydrauliques au sein de l'aquifère.

C.4 CONCLUSION GÉNÉRALE

La réalisation du forage d'irrigation n'aura pas d'impact sur les forages d'eau potables situés au nord et sur la recharge de la nappe.

Par conséquent, l'exploitation souhaite redéposer sa demande en intégrant ces nouveaux éléments.

Annexe

COMMUNE DE SAILLY-FLIBEAUCOURT



ETUDE D'IMPACT

**FORAGE D'IRRIGATION DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE
ANTOINE DESSAUX**

Ref. **26-004/80**

Version 1 / févr.-26

DESTINATAIRE**Studeis****LOCALISATION****Commune de Sailly-Flibeaucourt****OBJET DE L'ETUDE****Etude d'impact****N° AFFAIRE : 26-004/80****INTITULE DU RAPPORT****Forage d'irrigation de l'exploitation individuelle ANTOINE DESSAUX***Conditions d'utilisation du rapport*

Ce présent document est, dans sa globalité :

Rédigé à l'usage exclusif du maitre d'ouvrage et de façon à répondre aux objectifs contractuels ;

La propriété exclusive de maitre d'ouvrage, les conséquences des décisions prises suite aux recommandations émises ne pourront en aucun cas être imputées à CPGF HORIZON ;

Basé sur les connaissances techniques, réglementaires et scientifiques disponibles à la date d'émission du rapport et se limite à la zone étudiée ;

Indissociable, une utilisation partielle ou toute interprétation dépassant les recommandations émises ne saurait engager la responsabilité de CPGF HORIZON sauf en cas d'accord préalable établi.

version N°	Date	Rédigé par	Relecture	Modifications / Evolutions
1	04/02/2026	R.PIERRE	A.PANTIGA	

Ce rapport peut être cité comme suit :

CPGF-HORIZON, 2026. Etude d'impact. Forage d'irrigation de l'exploitation individuelle ANTOINE DESSAUX. Rapport n°26-004/80, v1. Auteur(s) : Romane PIERRE, Axelle PANTIGA

SOMMAIRE

1 Contexte de l'étude	4
1.1 Contexte	4
1.2 Localisation du projet	4
2 Etat initial	7
2.1 Objectifs du projet	7
2.2 Contexte géologique	7
2.3 Contexte hydrogéologique	7
3 Impact du pompage	9
3.1 Méthode	9
3.2 Résultats	10
3.2.1 Estimation de la transmissivité	10
3.2.2 Rayon d'influence	11
3.2.3 Rabattement	11
4 Impact du pompage sur la recharge de la nappe	12
4.1 Evaluation de la recharge annuelle	12
4.2 Impact du pompage	13
5 Conclusion	15
6 Références	16
7 Annexes	17

FIGURES

Figure 1-1: Localisation des ouvrages AEP par rapport au futur forage d'irrigation (SIGES Artois Picardie)	5
Figure 1-2: Implantation du forage agricole (Studéis 2025)	6
Figure 2-1: Coupe géologique du forage BSS003IRXE	8
Figure 3-1: Illustration de la solution analytique de Cooper-Jacob (Cooper, et al., 1946)	9
Figure 3-2: Courbe d'interprétation du forage BSS003IRXE (en bleu la courbe de pompage et en rouge la dérivé)	10
Figure 3-3: Courbe d'interprétation du forage d'irrigation	11
Figure 4-1 : Histogramme des recharges annuelles (période 2004-2014)	12
Figure 4-2 : Histogramme des recharges mensuelles moyennes (période 2004-2014)	12
Figure 4-3: Zone d'appel du forage d'irrigation (En rouge sur la carte) (SIGES Artois Picardie)	13

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche essai débit de l'ouvrage BSS003IRXE (Infoterre)	18
--	----

Contexte de l'étude

1.1 Contexte

L'entreprise individuelle Antoine Dessaux a mandaté, par l'intermédiaire de Studéis, le bureau d'études CPGF-HORIZON afin de réaliser une étude d'impact pour la création d'un forage agricole pour l'irrigation.

Le forage sera situé sur la commune de Sailly-Flibeaucourt à 900 m au sud de deux forages AEP (Figure 1-1).

L'objectif est de vérifier l'absence d'impact du pompage de l'ouvrage sur les deux captages AEP et sur la recharge de la nappe au droit du site.

1.2 Localisation du projet

Le forage agricole sera réalisé sur la parcelle ZN 0071 d'une surface de 42 284 m². La parcelle est un champ agricole (Figure 1-2).

L'ouvrage se situe à 900 m au sud des deux forages destinés à l'alimentation en eau potable (BSS000DDJD et BSS000DDMK).

L'ouvrage sera un forage d'irrigation d'une profondeur de 50 mètres. L'entreprise de travaux installera :

- Un tubage Acier de diamètre 406 mm et un tubage PVC de diamètre 315 mm sur 27 mètres
- Une crépine PVC de diamètre 315 mm sur une longueur de 23 mètres.

L'eau sera prélevée par l'intermédiaire d'une pompe immergée tout inox et d'un débit prévu d'environ 45 m³/h pour un prélèvement annuel de 80 000 m³.

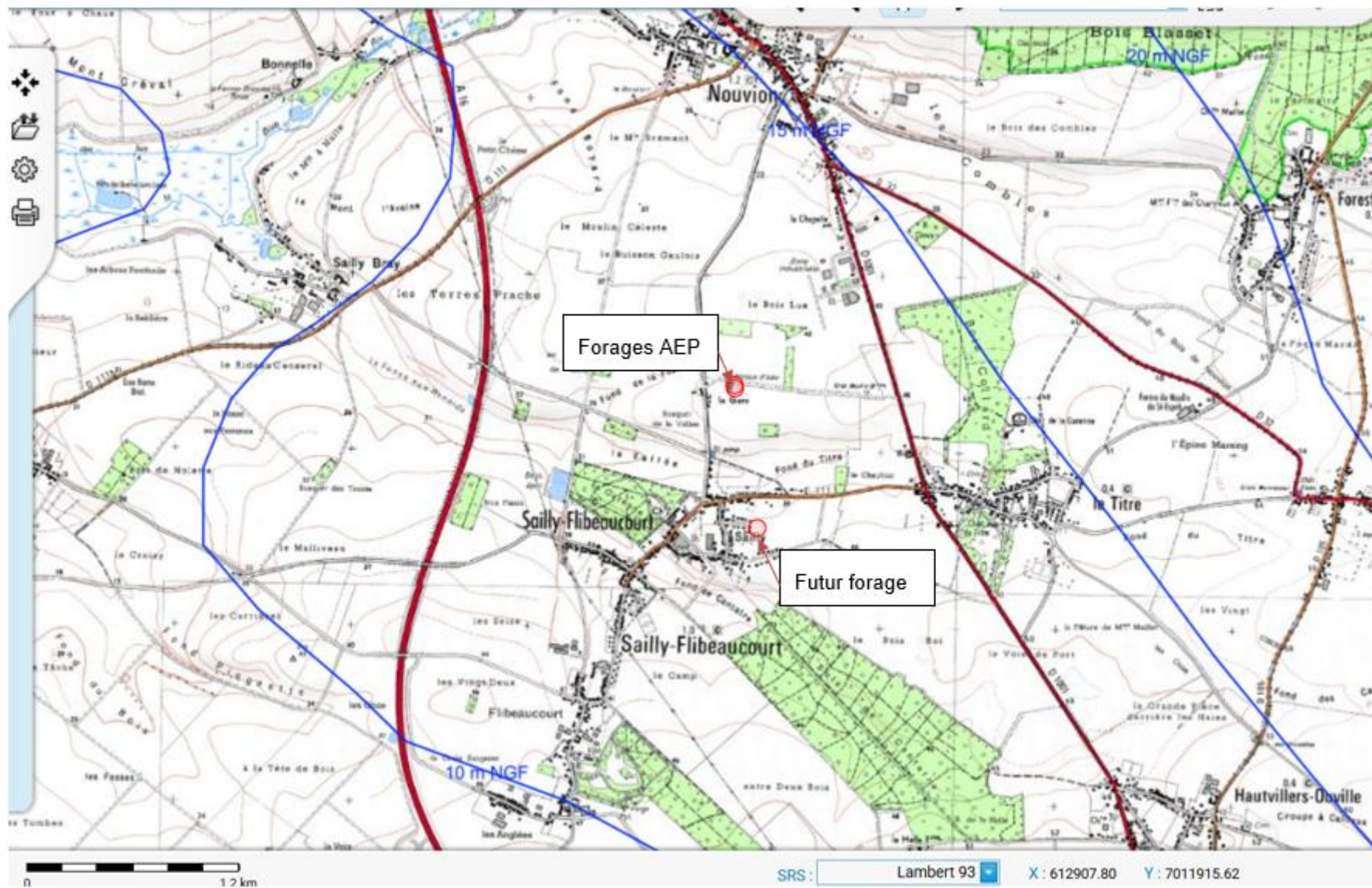


Figure 1-1: Localisation des ouvrages AEP par rapport au futur forage d'irrigation (SIGES Artois Picardie)

Plan du projet

IC1545 - ANTOINE DESSAUX



Figure 1-2: Implantation du forage agricole (Studéis 2025)

2.1 Objectifs du projet

L'objectif du forage est d'être utilisé uniquement pour l'irrigation de grandes cultures produites sur l'exploitation. La surface à irriguer est d'environ 62,5 ha, avec un assolement moyen prévisionnel regroupant :

- 15 ha de pommes de terre de consommation
- 10 ha de pois de conserve
- 10 ha de lin textile
- 8 ha d'oignons
- 19,5 ha de blé

2.2 Contexte géologique

Le forage se situera sur les Limons à Silex de la formation de plateau et de pente du Quaternaire.

En se basant sur la coupe lithologique du forage BSS003IRXE situé à 1,21 km à l'ouest du futur forage d'irrigation, le forage captera des formations de craie marneuse à silex du Coniacien (Figure 2-1).

2.3 Contexte hydrogéologique

Le forage d'irrigation captera la nappe de la « Craie de la vallée de la Somme aval » (AG311). Cette nappe est libre et a une surface totale de 2 090,28 km².

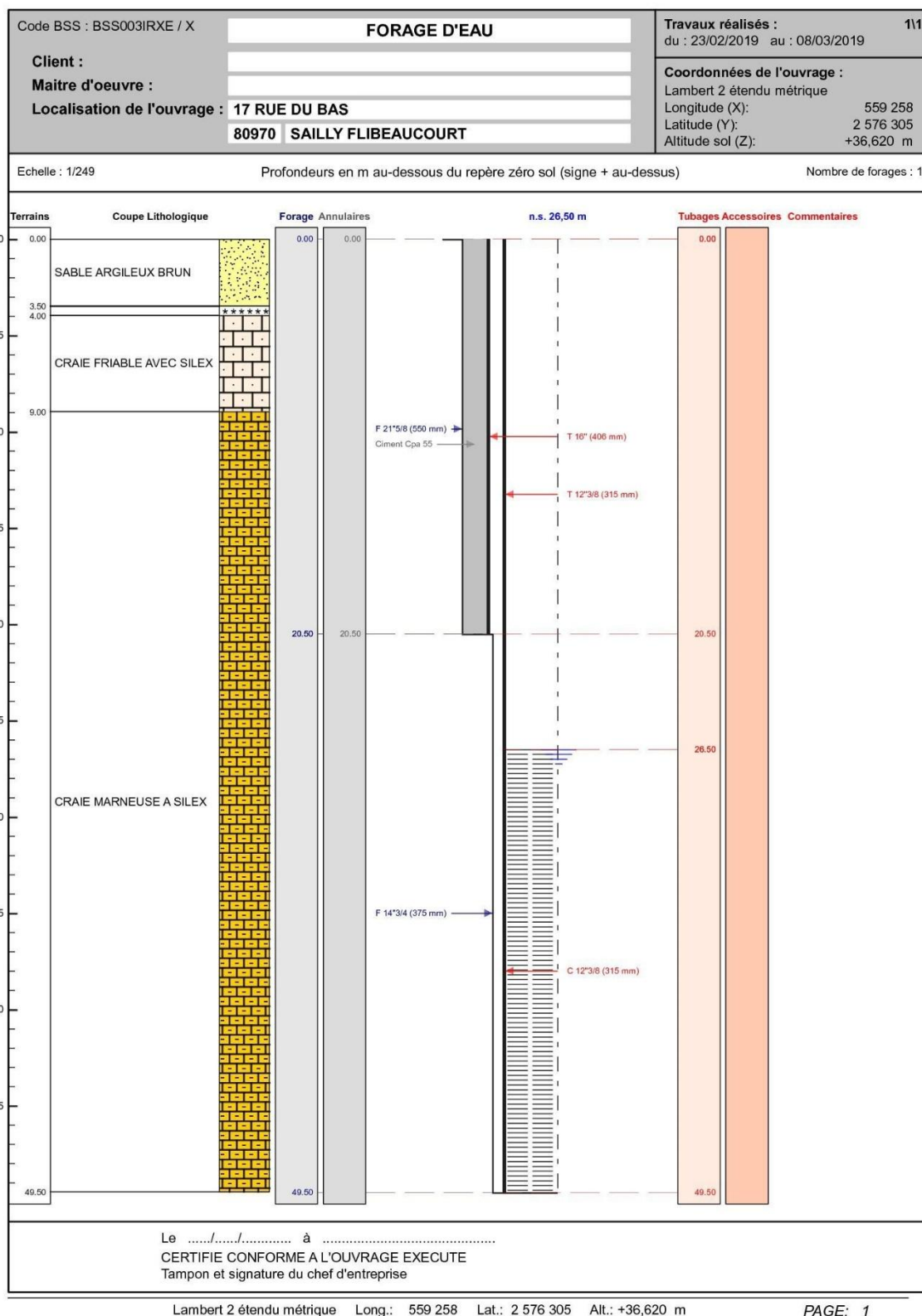


Figure 2-1: Coupe géologique du forage BSS003IRXE

Impact du pompage

Afin de connaître l'impact du pompage du futur ouvrage au droit du site choisi, une simulation a été réalisée, permettant de déterminer le rayon d'influence de l'ouvrage agricole.

3.1 Méthode

Dans le but de connaître la transmissivité de l'aquifère, les données d'essai de pompage sur le forage BSS003IRXE, situé à 1,21 km à l'ouest du futur forage d'irrigation, disponibles sur Infoterre, ont été interprétées. Cet ouvrage est profond de 49,50 m et le débit de l'essai de pompage était de 100 m³/h. Les documents utilisés sont fournis en Annexe.

La solution analytique de Cooper-Jacob a été choisie afin de modéliser le rabattement induit par le pompage (Figure 3-1). Les auteurs ont mis au point une méthode d'analyse des essais de pompage basée sur une approximation linéaire de l'équation de Theis (Theis, 1935) pour l'écoulement instable vers un puits à pénétration totale dans un aquifère confiné. La solution suppose une source linéaire pour le puits pompé et néglige donc le stockage dans le puits (Cooper, et al., 1946).

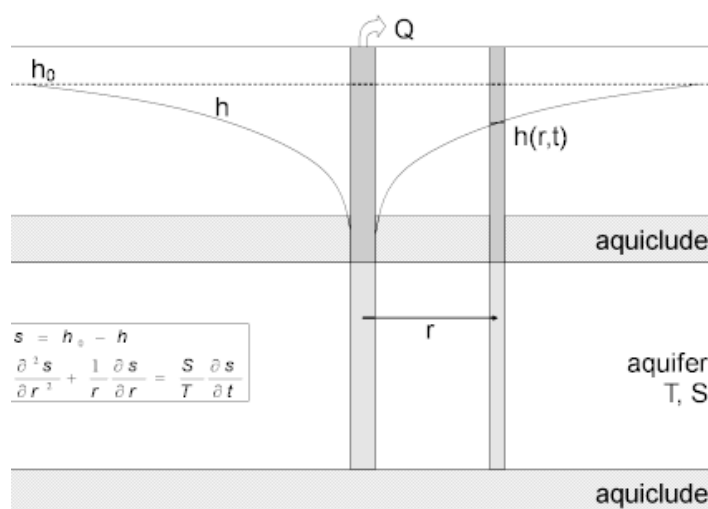


Figure 3-1: Illustration de la solution analytique de Cooper-Jacob (Cooper, et al., 1946)

Pour les valeurs de temps élevées, Cooper et Jacob (Cooper, et al., 1946) ont proposé l'équation 1 pour le rabattement dans un aquifère confiné en réponse au pompage :

$$s = \frac{2,303Q}{4\pi T} \log \left(\frac{2,25Tt}{r^2 S} \right) \quad (\text{Equation 1})$$

Avec :

Q : le débit de pompage (m³/s);

t : le temps écoulé avant le régime transitoire (s);

T : la transmissivité de l'aquifère (m²/s);

r : le rayon d'influence (m) ;

s : le rabattement (m) ;

S : le coefficient d'emménagement

Le rayon d'influence est défini comme la distance radiale à partir d'un puits de pompage où le rabattement est nul à un temps t.

La troncature de la série infinie dans la solution de Cooper-Jacob permet de dériver une formule pour le rayon d'influence, $R(t)$, d'un puits de pompage (Bear, 1979) :

$$R = 1,5 \times \sqrt{\frac{t \times T}{S}} \quad (\text{Equation 2})$$

Avec :

t : le temps écoulé avant le régime permanent (s);

T : la transmissivité de l'aquifère (m^2/s);

S le coefficient d'emmagasinement

R : le rayon d'influence (m)

3.2 Résultats

3.2.1 Estimation de la transmissivité

La Figure 3-2 présente la courbe d'interprétation de l'essai de pompage disponible sur le forage BSS003IRXE via le logiciel AQTESOLV.

La dérivée en rouge, permet d'identifier :

- En début de pompage, l'effet de capacité : l'eau présente dans l'ouvrage est pompée en premier ;
- En fin de pompage, après 5 100 secondes, la dérivée est nulle (rabattement constant) : le régime permanent est atteint.

L'interprétation avec la solution de Cooper-Jacob (Cooper, et al., 1946), est donc réalisée sur les points compris entre l'effet de capacité et le régime permanent : entre 1000 et 5 100 secondes.

La transmissivité obtenue est de $6,6 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$.

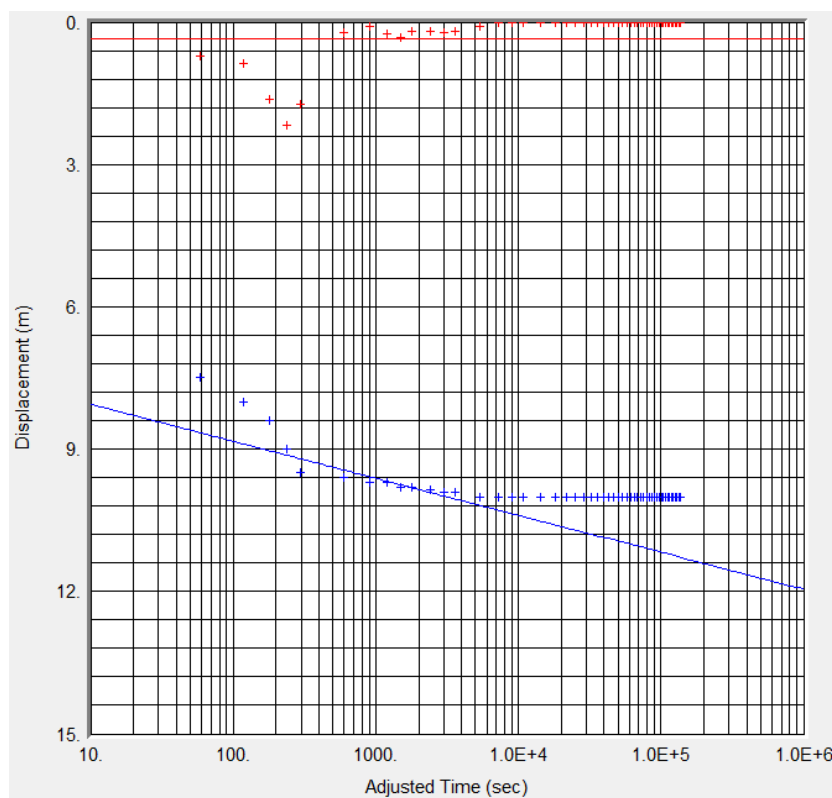


Figure 3-2: Courbe d'interprétation du forage BSS003IRXE (en bleu la courbe de pompage et en rouge la dérivée)

3.2.2 Rayon d'influence

Le calcul de rayon avec l'équation 2 d'influence montre un rayon de 88 m autour du forage d'irrigation.

Le forage d'irrigation n'aura pas d'incidence sur les forages AEP situés 900 m au Nord.

3.2.3 Rabattement

Une modélisation a été réalisée pour obtenir le rabattement induit par le pompage au droit du forage d'irrigation. Le temps de pompage choisi correspond à la durée de pompage jusqu'au régime permanent (rabattement constant). Il est estimé à 5 100 secondes.

La simulation considère la solution de Moench pour les aquifères libres (Moench, 1997) et utilise une transmissivité de $6,6 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$, déterminée dans la section 3.2.1.

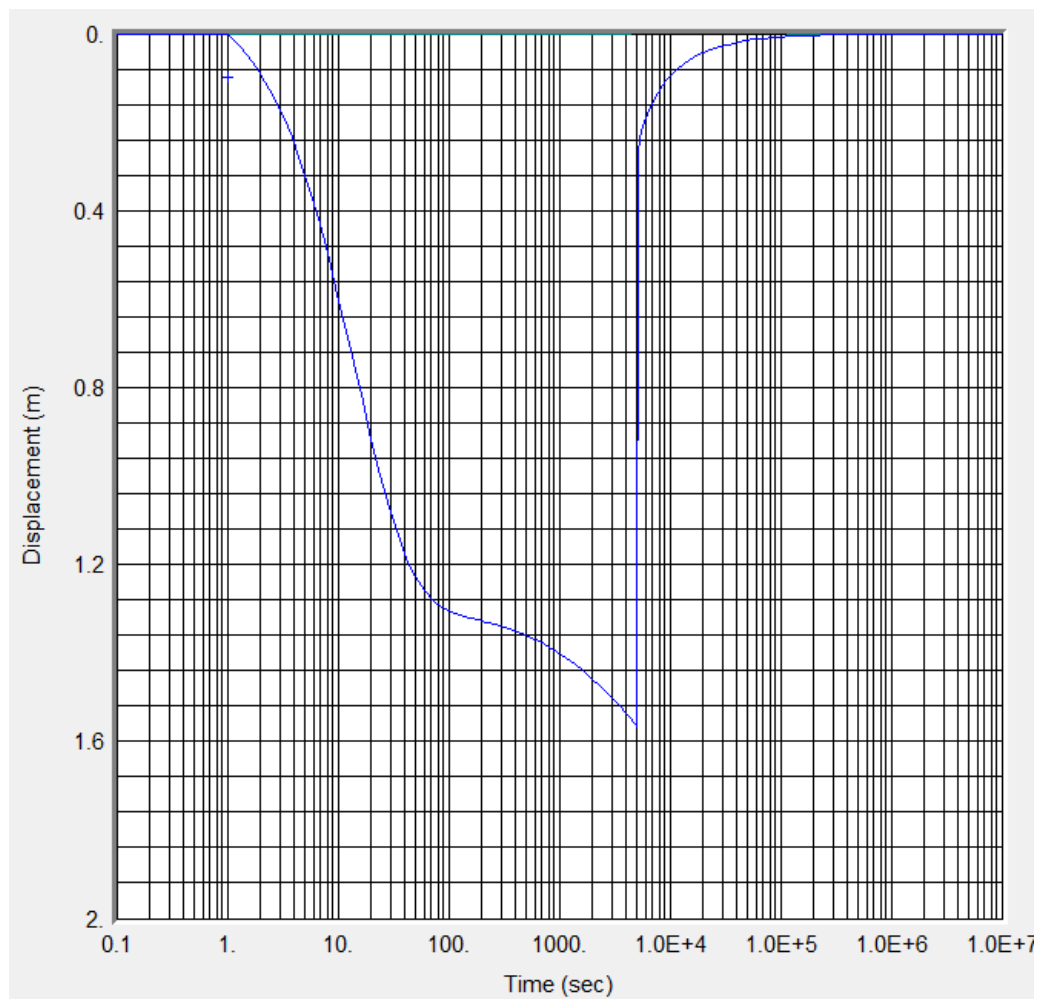


Figure 3-3: Courbe d'interprétation du forage d'irrigation

Pour un pompage de $45 \text{ m}^3/\text{h}$, le rabattement induit au droit du forage serait de 1,6 m (Figure 3-3).

Impact du pompage sur la recharge de la nappe

4.1 Evaluation de la recharge annuelle

Pour l'étude de la recharge de la nappe sur le secteur du forage, les données météorologiques de la station de Nouvion-en-Ponthieu (Code Météo France : 80598001) située à 3,41 km au nord du forage, ont été utilisées.

Le bilan hydrique est calculé selon la méthode de Thornthwaite. Elle permet de calculer le bilan d'eau mensuel et annuel d'une station à partir des données mensuelles des précipitations et des températures. Dans ce cas-ci, le bilan couvre la période 2004-2014, les données entre 2015 et 2026 étant incomplètes ou manquantes. Il permet d'estimer une recharge annuelle moyenne égale à 235 mm par an. La RFU maximale est de 108,7 mm. Les résultats sont représentés en Figure 4-1 et Figure 4-2.

Le bilan montre que la recharge de la nappe a essentiellement lieu entre les mois de décembre et mars.

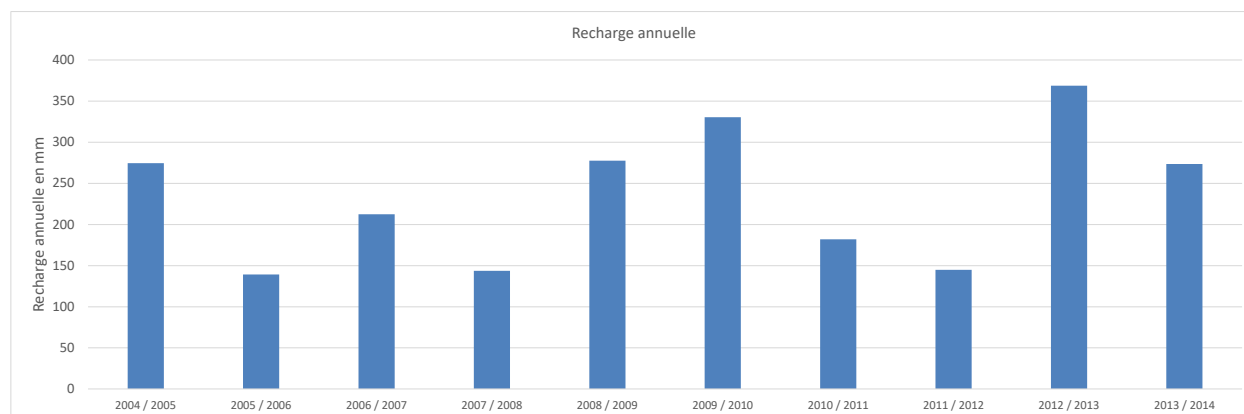


Figure 4-1 : Histogramme des recharges annuelles (période 2004-2014)

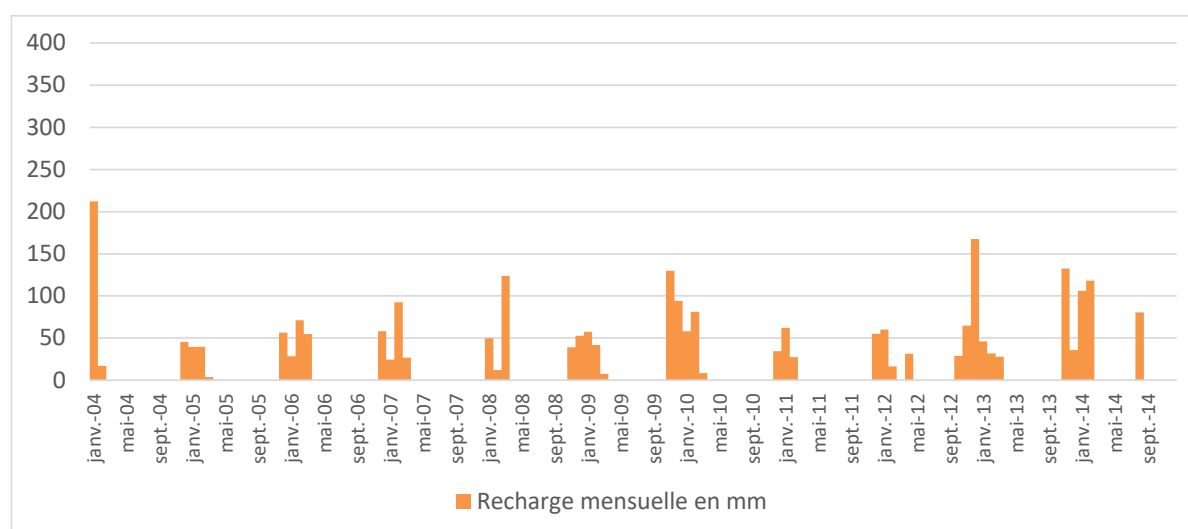


Figure 4-2 : Histogramme des recharges mensuelles moyennes (période 2004-2014)

4.2 Impact du pompage

Afin de connaître l'impact du pompage sur la recharge de la nappe, la largeur du front d'appel a été calculée à partir de la formule de Wyssling (1979) :

$$B = \frac{Q}{T * i}$$

Avec :

B : la largeur du front d'appel (m);

Q : le débit du pompage du forage (m^3/s);

T : la transmissivité de l'aquifère (m^2/s);

i : le gradient hydraulique

Le débit de pompage de l'ouvrage d'irrigation sera de $45 \text{ m}^3/\text{h}$.

Le gradient hydraulique est déterminé à partir de la carte piézométrique. A l'échelle plus globale, sur une distance de 11,6 km, le niveau piézométrique varie de 25 mNGF, ce qui donne un gradient de 0,21%.

En utilisant la transmissivité de l'aquifère, le calcul permet d'estimer la largeur de zone d'influence du pompage (B) qui est de **902 m**.

La zone d'appel du forage est ensuite dessinée jusqu'à la crête piézométrique (Figure 4-3). La zone d'appel a une superficie de $8,66 \text{ km}^2$.

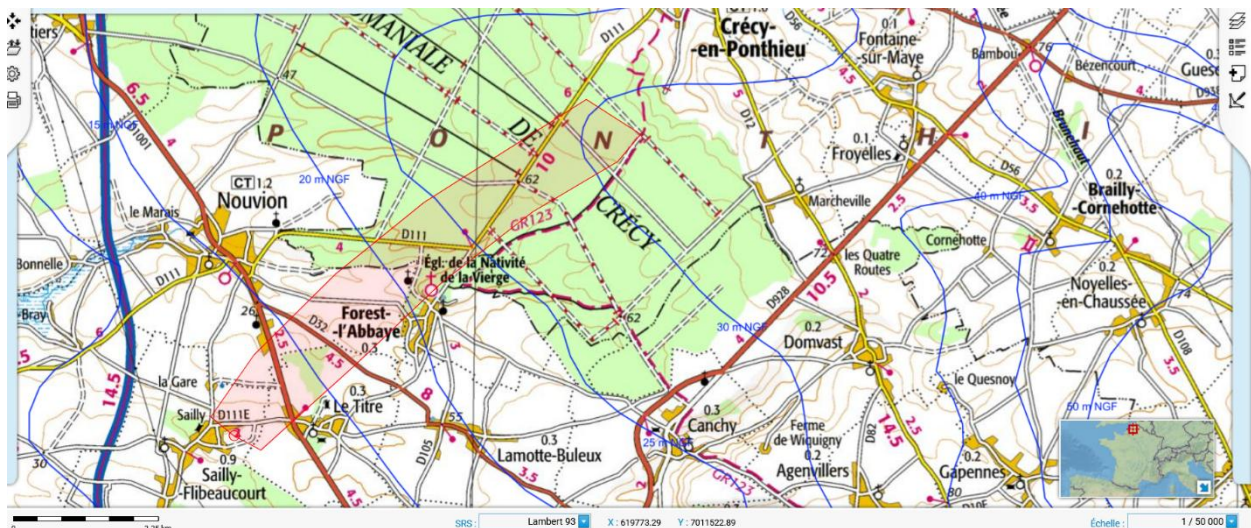


Figure 4-3: Zone d'appel du forage d'irrigation (En rouge sur la carte) (SIGES Artois Picardie)

D'après la Banque Nationale des prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), en 2023, $500\,000 \text{ m}^3$ d'eau étaient prélevés pour l'eau potable dans la commune de Sailly-Flibeaucourt.

En ajoutant les volumes annuels prélevés par le forage d'irrigation ($80\,000 \text{ m}^3/\text{an}$), le volume total prélevé dans la nappe atteindrait environ $580\,000 \text{ m}^3/\text{an}$ (arrondi à $600\,000 \text{ m}^3/\text{an}$)

Par ailleurs, la recharge annuelle de la nappe au sein de la zone d'appel du forage est estimée à $2\,035\,100 \text{ m}^3$. Cette valeur est obtenue en multipliant la recharge annuelle (en mm) par la superficie de la zone d'appel.

Ainsi, les prélèvements totaux ($600\,000 \text{ m}^3/\text{an}$) représentent environ 29% de la recharge annuelle sur la zone d'appel. Plus précisément, la part liée au seul forage d'irrigation correspond à seulement 4% de cette recharge.

Ces résultats indiquent que les volumes prélevés restent inférieurs à la capacité de renouvellement naturel de la nappe.

D'après les isopièzes de la carte en Figure 1-1 et Figure 4-3 ; l'écoulement se fait du nord-est vers le sud-ouest. Les forages AEP sont situés au nord du captage, sur des lignes de courant parallèles au sein de l'aquifère, ce qui limite les interactions hydrauliques au sein de l'aquifère

Conclusion

L'étude d'impact du forage d'irrigation projeté comprend :

- La détermination des paramètres hydrodynamiques de la nappe cible du forage (nappe de la craie) ;
- Le calcul des rabattements induits par le pompage et le calcul de la zone d'influence ;
- L'évaluation du taux de recharge de la nappe.

L'interprétation d'un essai de pompage à proximité a permis d'estimer la transmissivité de la nappe de la craie à $6,6 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$.

Les calculs montrent ensuite un rayon d'influence de 88 m au droit du forage agricole.

La part des prélèvements annuels du forage d'irrigation représente 4% de la recharge annuelle dans la zone d'appel.

Les autres forages AEP ne sont pas en connexion hydraulique avec le forage d'irrigation prévu.

La réalisation du forage d'irrigation n'aura pas d'impact sur les forages AEP situé au nord et sur la recharge de la nappe.

Références

Bear, J. 1979. *Hydraulics of Groundwater*. New York : McGraw-Hill, 1979. 569 p.

BNPE. Rechercher des données. [En ligne] <https://bnpe.eaufrance.fr/rechercher-donnees/resultats-recherche-donnees>.

Cooper, H.H et Jacob, C.E. 1946. *A generalized graphical method for evaluating formation constants and summarizing well field history*. 1946. *Am. Geophys. Union Trans.*, vol. 27, pp. 526-534.

Moench, A.F. 1997. *Flow to a well of finite diameter in a homogeneous, anisotropic water table aquifer*. *Water Resources Research*, vol 33, no6. 1997. pp. 1397-1407.

SIGES Artois Picardie. Cartographie. [En ligne] <https://www.siges.fr/fr/cartographie>.

Theis, C.V. 1935. The relation between the lowering of the piezometric surface and the rate and duration of discharge of a well using groundwater storage. *Am. Geophys. Union Trans.*, 1935, Vol. 16, pp. 519-524.

**ANNEXE 1 : FICHE ESSAI
DEBIT DE L'OUVRAGE
BSS003IRXE (INFOTERRE)**

POMPAGE D'ESSAI**FORAGE D'EAU****Pompage d'essai**

Client:					
Maître d'oeuvre:					
Lieu de l'ouvrage :	17 RUE DU BAS				
	80970	SAILLY FLIBEAUCOURT			
Profondeur utile du forage:	49.50	m	Niveau repère/sol:	0.00	m
Diamètre de la chambre de pompage:	406	mm	Niveau statique/sol:	26.50	m
Type de la pompe:	GRUNDFOS		Puissance de la pompe:	0	Kw
Diamètre nominal:	8"		Diamètre hors tout de la pompe:	0	mm
Débit maxi de la pompe:	100.00	m3/h	Hauteur de refoulement maxi:	0	mm
Installée à (profondeur):	0.00	m	Longueur de refoulement:	0	m

Observations :Date et heure de début de pompage le **04/03/2019** à **08:00**

Type de sonde : Sonde de Niveau

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
04/03/2019	08:01	0h01	20.00	26.50	26.50	0.00	
	08:02	0h02		26.70	26.70	0.20	
	08:03	0h03		26.90	26.90	0.40	
	08:04	0h04		27.10	27.10	0.60	
	08:05	0h05		27.20	27.20	0.70	
	08:10	0h10		27.30	27.30	0.80	
	08:15	0h15		27.35	27.35	0.85	
	08:20	0h20		27.40	27.40	0.90	
	08:25	0h25		27.40	27.40	0.90	
	08:30	0h30		27.45	27.45	0.95	
	08:40	0h40		27.45	27.45	0.95	
	08:50	0h50		27.50	27.50	1.00	
	09:00	1h00		27.50	27.50	1.00	
	09:30	1h30		27.55	27.55	1.05	
	10:00	2h00		27.60	27.60	1.10	
	10:01	2h01	40.00	27.80	27.80	1.30	
	10:02	2h02		28.00	28.00	1.50	
	10:03	2h03		28.20	28.20	1.70	
	10:04	2h04		28.40	28.40	1.90	
	10:05	2h05		28.50	28.50	2.00	
	10:10	2h10		28.60	28.60	2.10	
	10:15	2h15		28.65	28.65	2.15	
	10:20	2h20		28.70	28.70	2.20	
	10:25	2h25		28.75	28.75	2.25	
	10:30	2h30		28.75	28.75	2.25	
	10:40	2h40		28.80	28.80	2.30	
	10:50	2h50		28.82	28.82	2.32	

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
	11:00	3h00		28.85	28.85	2.35	
	11:30	3h30		28.90	28.90	2.40	
	12:00	4h00		29.00	29.00	2.50	
	12:01	4h01	60.00	29.30	29.30	2.80	
	12:02	4h02		29.60	29.60	3.10	
	12:03	4h03		29.90	29.90	3.40	
	12:04	4h04		30.20	30.20	3.70	
	12:05	4h05		30.60	30.60	4.10	
	12:10	4h10		31.20	31.20	4.70	
	12:15	4h15		31.50	31.50	5.00	
	12:20	4h20		31.60	31.60	5.10	
	12:25	4h25		31.60	31.60	5.10	
	12:30	4h30		31.70	31.70	5.20	
	12:40	4h40		31.70	31.70	5.20	
	12:50	4h50		31.80	31.80	5.30	
	13:00	5h00		31.80	31.80	5.30	
	13:30	5h30		31.90	31.90	5.40	
	14:00	6h00		31.90	31.90	5.40	
	14:01	6h01	80.00	32.70	32.70	6.20	
	14:02	6h02		33.00	33.00	6.50	
	14:03	6h03		33.40	33.40	6.90	
	14:04	6h04		33.80	33.80	7.30	
	14:05	6h05		34.10	34.10	7.60	
	14:10	6h10		34.20	34.20	7.70	
	14:15	6h15		34.30	34.30	7.80	
	14:20	6h20		34.30	34.30	7.80	
	14:25	6h25		34.40	34.40	7.90	
	14:30	6h30		34.40	34.40	7.90	
	14:40	6h40		34.50	34.50	8.00	
	14:50	6h50		34.60	34.60	8.10	
	15:00	7h00		34.60	34.60	8.10	
	15:30	7h30		34.70	34.70	8.20	
	16:00	8h00		34.75	34.75	8.25	
	16:30	8h30		34.80	34.80	8.30	
	17:00	9h00		34.80	34.80	8.30	
	17:01	9h01	100.00	35.00	35.00	8.50	
	17:02	9h02		35.30	35.30	8.80	
	17:03	9h03		35.40	35.40	8.90	
	17:03	9h03		35.30	35.30	8.80	
	17:04	9h04		35.40	35.40	8.90	
	17:05	9h05		35.50	35.50	9.00	
	17:10	9h10		35.60	35.60	9.10	
	17:15	9h15		35.70	35.70	9.20	
	17:20	9h20		35.70	35.70	9.20	
	17:30	9h30		35.90	35.90	9.40	
	18:00	10h00		36.00	36.00	9.50	
	18:30	10h30		36.20	36.20	9.70	
	19:00	11h00		36.30	36.30	9.80	
	19:30	11h30		36.40	36.40	9.90	
	20:00	12h00		36.40	36.40	9.90	
	21:00	13h00		36.45	36.45	9.95	
	22:00	14h00		36.50	36.50	10.00	

Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
05/03/2019	23:00	15h00	0.00	36.50	36.50	10.00	
	23:59	15h59		36.50	36.50	10.00	
	01:00	17h00		36.50	36.50	10.00	
	01:01	17h01		30.30	30.30	3.80	
	01:02	17h02		28.50	28.50	2.00	
	01:03	17h03		27.80	27.80	1.30	
	01:04	17h04		27.20	27.20	0.70	
	01:05	17h05		26.90	26.90	0.40	
	01:10	17h10		26.80	26.80	0.30	
	01:20	17h20		26.70	26.70	0.20	
	01:30	17h30		26.70	26.70	0.20	
	01:45	17h45		26.60	26.60	0.10	
	02:00	18h00		26.60	26.60	0.10	
	02:30	18h30		26.50	26.50	0.00	
	03:00	19h00	100.00	26.50	26.50	0.00	
	03:01	19h01		34.00	34.00	7.50	
	03:02	19h02		34.50	34.50	8.00	
	03:03	19h03		34.90	34.90	8.40	
	03:04	19h04		35.50	35.50	9.00	
	03:05	19h05		36.00	36.00	9.50	
	03:10	19h10		36.10	36.10	9.60	
	03:15	19h15		36.20	36.20	9.70	
	03:20	19h20		36.20	36.20	9.70	
	03:25	19h25		36.30	36.30	9.80	
	03:30	19h30		36.30	36.30	9.80	
	03:40	19h40		36.35	36.35	9.85	
	03:50	19h50		36.40	36.40	9.90	
	04:00	20h00		36.40	36.40	9.90	
	04:30	20h30		36.50	36.50	10.00	
	05:00	21h00		36.50	36.50	10.00	
	05:30	21h30		36.50	36.50	10.00	
	06:00	22h00		36.50	36.50	10.00	
	07:00	23h00		36.50	36.50	10.00	
	08:00	24h00		36.50	36.50	10.00	
	09:00	25h00		36.50	36.50	10.00	
	10:00	26h00		36.50	36.50	10.00	
	11:00	27h00		36.50	36.50	10.00	
	12:00	28h00		36.50	36.50	10.00	
	13:00	29h00		36.50	36.50	10.00	
	14:00	30h00		36.50	36.50	10.00	
	15:00	31h00		36.50	36.50	10.00	
	16:00	32h00		36.50	36.50	10.00	
	17:00	33h00		36.50	36.50	10.00	
	18:00	34h00		36.50	36.50	10.00	
	19:00	35h00		36.50	36.50	10.00	
	20:00	36h00		36.50	36.50	10.00	
	21:00	37h00		36.50	36.50	10.00	
	22:00	38h00		36.50	36.50	10.00	
	23:00	39h00		36.50	36.50	10.00	
	23:59	39h59		36.50	36.50	10.00	
06/03/2019	01:00	41h00		36.50	36.50	10.00	
	02:00	42h00		36.50	36.50	10.00	

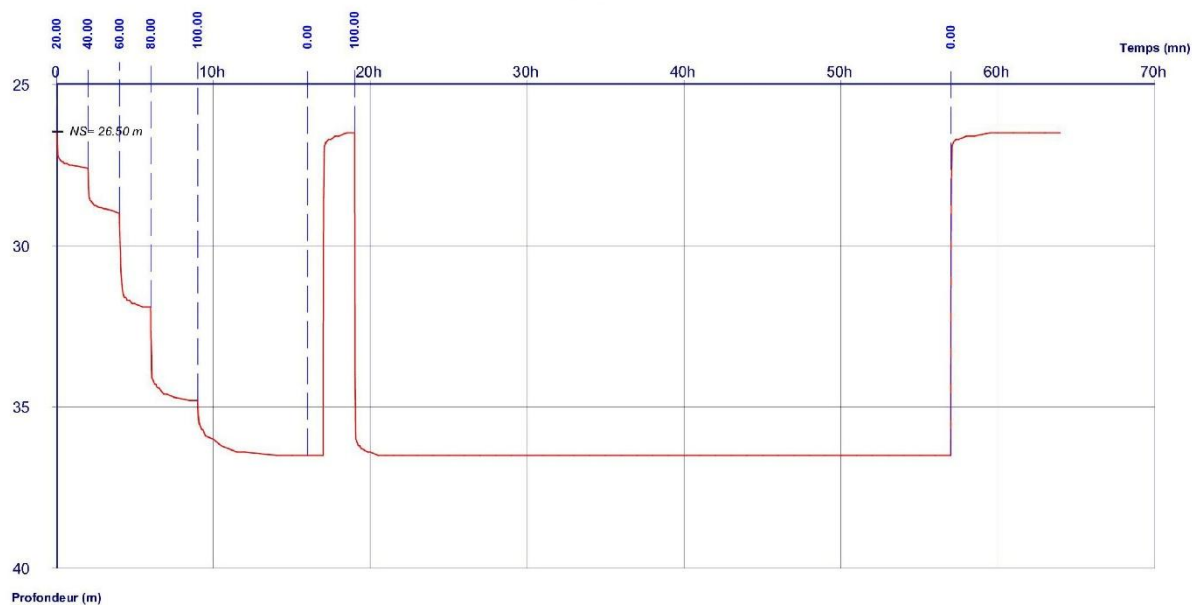
Date	Heure	Temps	Débit	Sonde	Niveau/sol	Rabatt.	Observation
	03:00	43h00		36.50	36.50	10.00	
	04:00	44h00		36.50	36.50	10.00	
	05:00	45h00		36.50	36.50	10.00	
	06:00	46h00		36.50	36.50	10.00	
	07:00	47h00		36.50	36.50	10.00	
	08:00	48h00		36.50	36.50	10.00	
	09:00	49h00		36.50	36.50	10.00	
	10:00	50h00		36.50	36.50	10.00	
	11:00	51h00		36.50	36.50	10.00	
	12:00	52h00		36.50	36.50	10.00	
	13:00	53h00		36.50	36.50	10.00	
	14:00	54h00		36.50	36.50	10.00	
	15:00	55h00		36.50	36.50	10.00	
	16:00	56h00		36.50	36.50	10.00	
	17:00	57h00		36.50	36.50	10.00	
	17:01	57h01	0.00	30.30	30.30	3.80	
	17:02	57h02		28.50	28.50	2.00	
	17:03	57h03		27.80	27.80	1.30	
	17:04	57h04		27.20	27.20	0.70	
	17:05	57h05		26.90	26.90	0.40	
	17:10	57h10		26.80	26.80	0.30	
	17:20	57h20		26.70	26.70	0.20	
	17:30	57h30		26.70	26.70	0.20	
	18:00	58h00		26.60	26.60	0.10	
	18:30	58h30		26.60	26.60	0.10	
	19:00	59h00		26.55	26.55	0.05	
	19:30	59h30		26.50	26.50	0.00	
	20:00	60h00		26.50	26.50	0.00	
	21:00	61h00		26.50	26.50	0.00	
	22:00	62h00		26.50	26.50	0.00	
	23:00	63h00		26.50	26.50	0.00	
	23:59	63h59		26.50	26.50	0.00	

Date début: 04/03/2019

Heure début: 08:00

FORAGE D'EAU

Pompage d'essai



Débits:

0h00 - 2h00 = 20.00 m3/h	6h00 - 9h00 = 80.00 m3/h	19h00 - 57h00 = 100.00 m3/h
2h00 - 4h00 = 40.00 m3/h	9h00 - 15h59 = 100.00 m3/h	57h00 - 63h59 = 0.00 m3/h
4h00 - 6h00 = 60.00 m3/h	15h59 - 19h00 = 0.00 m3/h	